

## PROCES-VERBAL de la SÉANCE du 10 juillet 2025

-----

L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy JAHANT, Maire.

|                                       |                                                                                                                                           |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 9 | <u>Présents</u> : Guy JAHANT, Gilbert EGRAZ, Serge SOUQ, Nicolas QUEFFURUS, Henri FLOTTES, Emmanuelle BODIN, Luc LACROIX, Nicole PANSERI. |
| Nombre de conseillers                 |                                                                                                                                           |
| Présents : 8                          |                                                                                                                                           |
| Excusés : 0                           | <u>Excusés</u> :                                                                                                                          |
| Absents : 1                           |                                                                                                                                           |
| Quorum : 5                            | <u>Absent</u> : Jérôme BAGNOUL.                                                                                                           |

Le secrétaire de séance est Luc LACROIX.

*Le procès-verbal de la séance du 05 mai 2025, envoyé à tous les conseillers avec la convocation au présent conseil, n'a appelé ni remarques, ni observations. Il est approuvé à l'unanimité des présents.*

### Ordre du Jour

#### **Délibérations n° 1 – SMEG – ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS - DEL\_2025\_018**

Monsieur le Maire présente la proposition relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Cette décision vise à actualiser les statuts pour refléter les évolutions du champ d'intervention du Syndicat, notamment en changeant sa dénomination en "Territoire d'Energie GARD-SMEG" pour améliorer la visibilité nationale, en apportant des précisions aux articles existants, et en envisageant des activités complémentaires. La mise en œuvre de ces modifications débutera à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

#### **Délibération n° 2 – : ECOPARC : PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE - DEL\_2025\_019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux propositions à la promesse de bail ont été reçues dans le cadre de développement des champs photovoltaïques, émanant des entreprises AKUO et INTHY.

Ces propositions présentent des éléments manquants et nécessitent une révision.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la délégation de signature à Monsieur le Maire pour la conclusion du bail emphytéotique avec l'entreprise présentant l'offre la mieux disante.

L'approbation définitive de cette offre interviendra lors d'une réunion de travail préalable à la signature de l'engagement de la commune.

#### **Délibération n° 3 – : BIEN SANS MAITRE : OFFRE D'ACHAT - DEL\_2025\_020**

Le Conseil Municipal a examiné la demande d'un administré, propriétaire de la parcelle constructible voisine référencée AC 263, souhaitant acquérir la parcelle communale AC 155, située chemin de la Calade à La Rouvière.

L'intéressé indique vouloir affecter cette parcelle, à vocation agricole, à la plantation d'une oliveraie ainsi qu'à diverses cultures.

Il propose un prix d'achat de 2 000 €, en se basant sur les ventes comparables récemment réalisées sur

la commune, et s'engage à prendre en charge les frais de notaire estimés à 1 000 €.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de refuser la vente de cette parcelle.  
(une abstention de Monsieur Luc LACROIX)

### ***Questions et informations diverses***

MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS – La commune souhaite mettre en place un Compte Épargne-Temps (CET) pour permettre aux agents municipaux d'épargner volontairement leurs jours de congé non pris (congés annuels, RTT, etc.).

Un plafond d'épargne sera fixé et un suivi individuel des droits sera accessible à chaque agent.

REFECTION DES CHAUSSEES (GOUDRONNAGE) VILLAGE ET LA ROUVIERE - Un projet de réfection des chemins communaux avait été élaboré, avec un devis proposé par l'entreprise SAUMADE. Les zones concernées comprenaient : Le Village, rue Basse, chemin du Top remplissage à la STEP, de la STEP vers la Capitelle, hameau de La Rouvière, chemin Haut Campagnani, chemin de La Calade, chemin de Rabastel, pour une longueur totale estimée à 2 197 mètres. Le coût initial, jugé excessif, s'élevait à 188 000 € HT. Le projet a donc été recentré uniquement sur les secteurs du Village et de La Rouvière, pour une longueur de 550 mètres linéaires. Nouveau devis SAUMADE : 27 603,84 € HT.

DOMAINE DE LA CAPITELLE (ANCIENNE PORCHERIE) - La DPMEC a été déposée le 15 mai 2025, mais nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse de la préfecture. Le groupe CARNIVOR a quant à lui déposé un Permis d'Aménager (PA), validé par nos soins. Nous sommes désormais dans l'attente de la réponse du service Urbanisme.

COLUMBARIUM - L'implantation initialement envisagée sur le terrain en contrebas de la STEP s'avère trop coûteuse (entre 126 000 € et 128 000 € selon les variantes). Nous étudions actuellement deux autres terrains plats, plus simples à aménager. Les options sont en cours d'analyse sur plan cadastral.

AMENAGEMENT DU PLATEAU FITNESS - Le projet est finalisé, avec un budget confirmé et conforme à la délibération.

Nous sommes en attente des subventions potentielles de l'ANS (Agence Nationale du Sport), du Département du Gard et de la Région Occitanie.

REFECTION TOITURE DE LA CHAPELLE - Suite à la dégradation constatée, l'entreprise SEDEL est intervenue pour une réfection complète de la toiture, incluant le remplacement de plus de 150 tuiles. Coût total : 6 011,76 € TTC.

AMENAGEMENT RALENTISSEUR ENTREE DE LA ROUVIERE COTE BROUZET - Le premier projet d'aménagement proposé par l'ATD du Gard (type écluse) a été jugé trop coûteux : 39 500 € HT. Une demande de subvention a toutefois été déposée dans le cadre des amendes de police. Notre dossier est officiellement enregistré, et nous devrions obtenir une subvention de 20 % d'ici septembre ou octobre. Un nouveau design est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30

*Signature du Maire et du Secrétaire de séance*